

Soutien aux projets

Des appels à projets viennent compléter le financement socle attribué aux écoles en soutenant le développement d'actions variées avec tous types de publics, permettant d'accroître le rayonnement des établissements et la visibilité des pratiques artistiques.

Ils concernent 3 types de projets :

- les projets pédagogiques innovants (découverte et pratiques « hors les murs », projets en itinérance, projets mobilisant des usages numériques, etc.),
- les projets pédagogiques destinés à des publics spécifiques (en situation de handicap, avec des difficultés d'apprentissage, souffrant d'illettrisme, etc.),
- les projets pédagogiques proposés par les établissements d'enseignement artistique en milieu scolaire.

BENEFICIAIRES

Communes, intercommunalités ou associations du Vaucluse.

CONDITIONS GENERALES D'ELIGIBILITE

- être un établissement (ERD) de catégories 1, 2 ou 3

CRITERES D'APPRECIATION

- originalité du projet dans son approche (complémentarité des acquis),
- partenariats avec d'autres établissements d'enseignement artistique ou d'autres structures du territoire,
- lien avec des artistes professionnels,
- durée du projet et disciplines concernées,
- visibilité du projet au niveau du territoire,
- rayonnement intercommunal.

MODALITES SPECIFIQUES DE SOUTIEN

- les projets sont étudiés 2 fois par an :
 - au printemps pour les projets commençant à partir du mois de septembre,
 - à l'automne pour les projets concernant à partir du mois de janvier,
- un même projet ne pourra être déposé qu'une seule fois.

Aide aux projets aux approches innovantes, ludiques et participatives

Cette aide est destinée à accompagner les projets de pratiques collectives mettant en lien les dimensions artistiques et pédagogiques : disciplines spécifiques, stages spécialisés, projets

autour d'artistes en résidence, projets incluant des croisements disciplinaires, projets spécifiques en lien avec le projet d'établissement, etc.

MODALITES SPECIFIQUES DE SOUTIEN

Aide plafonnée à 3 000 € par projet.

Aide aux projets « publics spécifiques »

Cette aide est destinée aux établissements d'enseignement artistique porteurs de projet en direction des publics en situation de handicap et/ou publics spécifiques : crèches, actions à l'hôpital, en EHPAD, M.E.C.S (Maison d'enfants à caractère social), établissements ADEF (Réseau villa, Arc en ciel...) ou ASE.

MODALITES SPECIFIQUES DE SOUTIEN

Aide plafonnée à 3 000 € par projet.

Aide aux projets artistiques et pédagogiques associant établissements d'enseignement artistique et établissements scolaires

Cette aide concerne :

- la mise en place de projets spécifiques et identifiés comme valorisant un enseignement artistique spécialisé,
- l'accompagnement, l'implantation et la structuration des classes à horaires aménagés en lien avec les établissements d'enseignement artistique.

Condition d'éligibilité

Proposer une restitution artistique du projet ouverte au public.

Modalités spécifiques de soutien

- aide plafonnée à 2 000 € par projet, fléchée sur la prise en charge d'heures d'interventions liées au projet ou sur sa mise en place logistique,
- mise en place de formations liées à ces projets (création d'orchestres, formation à la direction d'ensembles d'enfants, cordes ou vents/harmonie, pratique chorale...).